

**PROCES VERBAL DE LA SEANCE
DU CONSEIL MUNICIPAL**

DU 7 JUILLET 2026

L'an deux mil vingt-six, le sept juillet à vingt heures, les membres du Conseil Municipal de la Commune de SAULGE (Vienne) se sont réunis dans le lieu habituel de ses séances, en séance publique, suite à la convocation qui leur a été adressée par Monsieur Bruno PUYDUPIN, le Maire.

Date de la convocation du Conseil Municipal : 1^{er} juillet 2026

Nombre de conseillers en exercice : 15

Présents : 11

Votants : 15

Absents : 4

PRESENTS : M. Bruno PUYDUPIN, M. Philippe RICHEFORT, Mme Nicole HUAN, M. Philippe DERUWEZ, Mme Marie-Thérèse ARNOU, M. Francis ROBIN, M. Kevin TRICOT, M. Quentin GANGLER, M. Paul GROSSEAU-POUSSARD, Mme Pascale ROBYN, M. Jérôme ELLION.

ABSENTS : Mme Fabienne LYSIAK, Mme Alice DUPONT, Mme Éléonore POTH, Mme Marion MOUNIER-ARTIC.

Mme Fabienne LYSIAK donne pouvoir à M. Philippe DERUWEZ.

Mme Alice DUPONT donne pouvoir à M. Kevin TRICOT.

Mme Éléonore POTH donne pouvoir à M. Bruno PUYDUPIN.

Mme Marion MOUNIER-ARTIC donne pouvoir à Mme Marie-Thérèse ARNOU.

Mme Marie-Thérèse a été élue secrétaire de séance.

Ordre du jour :

- 01- Approbation des procès-verbaux des séances du vendredi 5 juin 2026.
- 02- Point sur les travaux et projets en cours.

Affaires générales :

- 03- Présentation du rapport d'activités de la Communauté de Communes Vienne et Gartempe.
- 04- Motion relative à la suppression de postes du Centre des Finances Publiques de Montmorillon.
- 05- Motion relative à la fermeture de classes sur le territoire de la Communauté de Communes Vienne et Gartempe.
- 06- Convention avec la Fondation 30 Millions d'Amis.

Finances :

- 07- Décision modificative du budget Mairie de Saulgé.
- 08- Restitution de la caution du bail du centre commercial.

Autres :

- 09- Droits de préemption urbain.
- 10- Questions diverses.

Préambule : gestion des canicules - consignes préfectorales aux communes :

Monsieur le Maire informe l'Assemblée que les passages en vigilances orange, voire rouge, amènent l'activation par le préfet du niveau 3 « Alerte canicule » de plan ORSEC.

Pour les communes, cette activation implique :

- Le maintien des messages de vigilance à la population :

- Continuer d'être le relais des messages de responsabilité et de vigilance vers les citoyens.

- Le suivi des personnes vulnérables :

- La mise en œuvre du plan ORSEC Vague de Chaleur avec l'ouverture au public de lieux rafraîchis. Permettre aux personnes vulnérables d'avoir accès aux zones de fraîcheurs (supermarché, établissements communaux, piscines, etc.). Maintenir le contact avec les personnes vulnérables et organiser, lorsque nécessaire, des visites à domicile.

- Les manifestations et rassemblements festifs :

- La vigilance sur les événements festifs de cette semaine et du week-end doit être maintenue et les préconisations suivantes respectées :
 - Limiter l'exposition au soleil.
 - Prévoir un accès suffisant à l'eau et des espaces de rafraîchissement.
 - Adapter les horaires ou l'organisation si nécessaire.
 - Prévoir les moyens permettant une prise en charge rapide en cas de malaise.

Les manifestations et activités sportives et de plein air :

- Exercer une vigilance renforcée sur leur déroulé en respectant les préconisations listées ci-dessus pour les événements festifs.

01- Approbation des procès-verbaux des séances du vendredi 5 juin 2026.

Les procès-verbaux des séances du vendredi 5 juin 2026 sont approuvés à l'unanimité.

Votants : 15

Pour : 15

Contre : 0

Abstention : 0

02- Point sur les travaux et projets en cours.

2.1- Cadre de vie : développement économique, environnement, urbanisme :

Madame Marie-Thérèse ARNOU, Adjointe en charge de ces domaines, à l'exception de l'environnement, qui est du ressort de Monsieur Bruno PUYDUPIN, le Maire, informe l'Assemblée que :

Environnement :

- Incendie du 22 juin et prévention du risque incendie en milieu naturel :
 - Il a démarré sur la commune de Lathus-Saint-Rémy et s'est propagé sur celles de Montmorillon et Saulgé.
 - Plusieurs compagnies de pompiers ont été mobilisées : leur engagement efficace doit être salué tout au long de l'après-midi et avec une reprise dans la nuit.
 - Ce sont 132 hectares qui ont brûlé :

Lathus-Saint-Rémy	Montmorillon	Saulgé
23 hectares	41 hectares	67 hectares

- Les 132 hectares incendiés étaient composés de :

49 % de terres agricoles	48 % d'espaces naturels	3 % de terres artificialisées
En grande partie des prairies.	Principalement au sein du site Natura 2000 des brandes de Ste Marie (bois et landes).	Deux ensembles de bâtiments menacés, dont une habitation au lieu-dit Le Grand Étang sur Saulgé.

- Dans certains « massifs à risque incendie », la loi est en train d'instaurer des obligations légales de débroussaillage (OLD) dans les zones d'interface entre milieux naturels et activité humaine.
- Parmi les objectifs des OLD, il y a, entre autres :
 - La création de discontinuités dans les zones de végétation.
 - Assurer l'accessibilité des voies d'accès.
- Le secteur des brandes de Ste Marie fait partie du massif à risque incendie des « Brandes de Montmorillon, Ste Marie et de Pierre-Là », dans lequel les OLD s'appliqueront comme suit :
 - Ce massif est le seul classé à risques sur la commune : en dehors de celui-ci, les obligations de la commune en matière d'incendie concernent la « défense extérieure contre l'incendie » (DECI).
 - La DECI concerne les lieux habités, avec l'installation et la mise à disposition des services de secours de moyens de lutte contre l'incendie.

- **Dératisation :**

- La commune conventionne chaque année pour procéder à la dératisation des réseaux d'eaux pluviales dans 7 hameaux et quartiers.
- La convention 2026 n'a pas encore été engagée
- Deux devis ont été demandés pour l'année 2026 :

Entreprise Chaumeau	Entreprise Dard-Dard 86
- Prestation 780,00 € TTC : 2 passages / an + passage supplémentaire à la demande. - Siège de l'entreprise : Vouneuil / Vienne. - Méthode de destruction et produits utilisés : pas de mention.	- Prestation 1 080,00 € TTC : 4 passages / an + 57,00 € par passage supplémentaire. - Siège de l'entreprise : Saulgé. - Méthode de destruction et produits utilisés : certification Certibiocide.

- Il est proposé de conventionner avec l'entreprise Dard-Dard 86.

2.2- Communication :

Monsieur Bruno PUYDUPIN, le Maire, en charge de ces domaines informe l'Assemblée que :

- **Bulletin municipal :**

- Il est disponible pour la distribution.
- Il est proposé que les conseiller.es se répartissent sa distribution.

- **Outil de partage de documents Next Cloud :**

- Next Cloud est un outil collaboratif de partage de documents.
- L'Agence des Territoires de la Vienne a ouvert un compte à l'adresse mail de chaque conseiller.e, ainsi qu'aux deux mails du secrétariat/accueil.

2.3- Ressources : administration, finances, personnels :

Monsieur Philippe DERUWEZ, Adjoint en charge de ces domaines informe l'Assemblée que :

Personnels :

- **Remplacement au secrétariat-accueil :**

- Comme prévu, Mélanie CANOVAS a démissionné et quitté son poste le 7 juillet.
- Depuis le 30 juin, elle est remplacée par Émilie ROBUCHON, secrétaire tournante employée par la CCVG, pour 6 mois (sauf urgence dans une autre commune de la CCVG).
- Émilie ROBUCHON assure 16 heures par semaine, les mardis et les jeudis.
- Émilie ROBUCHON assure les diverses tâches de secrétariat/accueil dont l'état-civil, l'urbanisme mais elle peut aussi assurer la comptabilité (paie des agents communaux, facturation et paiement des factures).
- Sur le plan financier, l'engagement mensuel pour la commune est identique.
- Le recrutement d'un.e agent.e au poste de secrétariat/accueil sera lancé à la rentrée.
- Il convient de saluer l'engagement efficace de Mélanie CANOVAS durant ses 3 années au service de la commune et de souhaiter la bienvenue à Émilie ROBUCHON.

- Réunion d'équipe :

- Une réunion des personnels avec l'équipe adjoint.es / maire a eu lieu le 1er juillet, traitant divers sujets :
 - Point d'organisation par services.
 - Réflexions sur l'organisation des services.
 - Gestion des congés et absences.
 - Rappels sur le règlement intérieur.

2.4- Technique : bâtiments, espaces verts, réseaux, voirie

Monsieur Philippe RICHEFORT, Adjoint en charge de ces domaines informe l'Assemblée que :

Bâtiments :

- Peinture des vestiaires du stade :
 - Elles ont été réalisées en régie.
- Petits travaux à l'école
 - À la faveur des vacances scolaires, ils seront réalisés début août.

Voirie :

- Intervention d'un cordiste pour de l'élagage aux Roches :
 - La partie du bois des Roches qui surplombe la D5 appartient à la commune.
 - Quelques arbres menaçants pour la sécurité de la D5 ont dû être évacués par le cordiste.
- Matériel roulant :
 - Balayeuse autoportée : elle a été remise en service.
 - Tondeuse autoportée : un problème de surchauffe est à déplorer ces derniers temps.
 - Tracteur : calendrier d'entretien.

2.5 - Vivre ensemble : affaires scolaires, manifestations, social, tourisme, vie associative.

Madame Nicole HUAN, adjointe en charge de ces domaines, à l'exception des affaires scolaires, qui sont du ressort de Monsieur Bruno PUYDUPIN, informe l'assemblée que :

Affaires scolaires :

- Réseau d'écoles Lathus-Saint-Rémy, Saulgé et Sillars :
 - Il s'est réuni le mardi 9 juin.
 - Les enseignantes envisagent un projet en réseau chaque trimestre :

Trimestre 1	Trimestre 2	Trimestre 3
Rassemblement sport à Lathus.	Carnaval.	Activités vélo autour du patrimoine et/ou de l'environnement.

- Une formation des agents périscolaires sur la connaissance des publics et la gestion de situations difficiles est aussi envisagée.
- Définition de protocoles « ménage » et « cantine » :
 - Une réunion a eu lieu avec les maîtresses, les agents communaux et les élus le 6 juillet pour les travailler.
 - Ces protocoles visent à mettre en place coconstruire un socle commun des tâches à effectuer, quel que soit l'agent qui en a la charge.
 - Un protocole relatif à la gestion des temps périscolaires, dont la pause méridienne, sera travaillé avec les mêmes actrices et acteurs le 31 août.
 - La mise en place de ces différents protocoles répond aux recommandations de l'équipe d'évaluateurs de l'éducation nationale qui est venue à l'école ce printemps.
 - La mise en place des protocoles va dans le sens de la « continuité des temps scolaires et périscolaires » demandée par l'éducation nationale.
 - L'enjeu de la continuité a été souligné par la directrice d'académie (DASEN) lors de sa rencontre avec les communes de la CCVG relative à la carte scolaire.

- Spectacle de fin d'année proposé par la commune :

- Il a eu lieu le 2 juillet avec le concert et la médiation d'un flûtiste professionnel.
- Le concert est organisé dans le cadre du partenariat avec le festival Les Arts Buissonniers.

Manifestations :

- Bilan depuis le dernier Conseil Municipal :

Date	Manifestation	À noter
10 juin	Réunion des associations qui sont partenaires du festival Gartempe Guinguette.	Point sur l'organisation et la répartition des tâches sur chaque date de concert.
13 juin	Commémoration de la stèle du Léché.	Suivi d'un pot de l'amitié à la Maison des Expos.
27 juin	80 ans de l'AJS.	Annulé du fait de la vigilance canicule rouge.

- À venir d'ici le prochain conseil municipal :

Date	Manifestation	À noter
11 juillet	Festival Arts Buissonniers : Le Bateau ivre, musique et danse.	Espace 2000 - 20h30
12 juillet	Festival Gartempe Guinguette : Duo Margot et Fred en 1 ^{ère} partie, La Roulotte à Swing en 2 ^{nde} partie.	À partir de 17h30, la Vergnade
1 ^{er} et 2 août	Assemblée du village : - Le samedi : concours de pétanque, repas, concert, spectacle de lumières. - Le dimanche : vide-grenier, course de caisses à savon. - Les 2 jours : animations foraines, jeux, buvette, petite restauration.	Journée, La Vergnade
9 août :	Festival Gartempe Guinguette : The Franklin's en 1 ^{ère} partie, Xavier Pillac duo en 2 ^{nde} partie.	À partir de 17h30, La Vergnade
23 août	Festival Gartempe Guinguette : La Quinte en 1 ^{ère} partie, Dazman en 2 ^{nde} partie.	À partir de 17h30, La Vergnade
5 sept.	Repas champêtre de La Saulterchen.	12h La Vergnade
12 sept.	Rencontre des associations de Saulgé.	14h-18h, salle des activités
13 sept.	La Pause Musicale	15h30, Espace 2000

- Projet Clap théâtre :

- Initié par l'association Bouge ton Coq (qui nous accompagne sur le projet de l'épicerie participative).
- Proposition de retransmettre publiquement 5 pièces de théâtre dans une salle communale.

Social :

- Permanence d'une assistante sociale dans les locaux de la Mairie :

- Expérimentation qui a lieu depuis un peu plus d'un an : accueil sans rendez-vous certains vendredis (9h-12h).
- Une permanence a eu lieu le 26 juin.
- L'expérimentation est prolongée et d'autres permanences auront lieu les vendredis 10 et 24 juillet, 21 août et 2 septembre.

- Épisode de vigilance rouge canicule :

- Il a eu lieu de 21 au 27 juin.
- De nombreux contacts avec des personnes vulnérables ont été pris (appels téléphonique, visites).

Vie Associative :

- Assemblées générales d'associations :

Samedi 6 juin	AJS - association de la Jeunesse Saulgéenne	Bureau : pas de changements, Coralie MEILLAUD reste Présidente.
Lundi 8 juin	Écomusée du montmorillonnais	Bureau : pas de changements, Marie-Jo Boisjardin, Monique GESAN et Gilbert WOLF restent co-président.es.
Samedi 27 juin	Saulgé Danse	Bureau : pas de changements, Nadine PINEAU reste Présidente Marie-France LASNIER, la prof de l'association a pris sa retraite et ne sera pas remplacée. Les activités de l'association vont être réduites : arrêt des ateliers bien-être et des cours de danse pour débutant.es
Dimanche 28 juin	ACCA - Association Communale de Chasse Agréée	Bureau : pas de changements, Jean-Louis MESMIN reste Président
2 sept.	Club de gym et yoga	Salle des activités

03- Présentation du rapport d'activités de la Communauté de Communes Vienne et Gartempe. Délibération 2026-52.

Monsieur le Maire informe l'Assemblée que le rapport d'activité de l'année précédente, ainsi que la vue d'ensemble du compte administratif de l'établissement public de coopération intercommunale (EPCI) doivent être délibérés par les communes qui le composent.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve le rapport d'activité et du compte administratif 2025 de la Communauté de Communes Vienne et Gartempe.

Votants : 15

Pour : 15

Contre : 0

Abstention : 0

04- Motion relative à la suppression de postes du Centre des Finances Publiques de Montmorillon. Délibération 2026-53.

Le Conseil Municipal a pris connaissance de la suppression annoncée de cinq postes au Centre des Finances Publiques de Montmorillon. Considérant les conséquences de cette réduction d'effectifs sur le service rendu aux communes et la charge de travail des secrétariats de mairie, il a exprimé son désaccord avec cette décision.

À l'unanimité, le Conseil Municipal a adopté une motion demandant aux parlementaires de veiller à ce que les moyens budgétaires nécessaires soient alloués au maintien d'un service fiscal et financier de qualité, et a autorisé sa transmission aux Parlementaires de la Vienne, au Préfet et à la Directrice de la DDFiP (Direction Départementale des Finances publiques).

Votants : 15

Pour : 15

Contre : 0

Abstention : 0

05- Motion relative à la fermeture de classes sur le territoire de la Communauté de Communes Vienne et Gartempe. Délibération 2026-54.

Le Conseil Municipal a examiné une motion relative à la préservation des services publics en milieu rural, et plus particulièrement au maintien des classes dans les écoles du territoire. Soulignant les difficultés rencontrées par les communes (baisse des dotations, recul des services de proximité et risques de fermetures de classes), il a rappelé le rôle essentiel des écoles rurales pour l'attractivité des communes et la qualité de l'enseignement.

À l'unanimité, le Conseil Municipal a demandé à l'État de ne pas fonder les décisions de fermeture de classes sur des seuls critères financiers et a autorisé la transmission de cette motion au ministère

de l'Éducation nationale, au Préfet de la Vienne, au Député, aux Sénateurs et à la Directrice académique des services de l'Éducation nationale de la Vienne.

Votants : 15

Pour : 15

Contre : 0

Abstention : 0

06- Convention avec la Fondation 30 Millions d'Amis. Délibération 2026-55.

Le Conseil Municipal a approuvé, à l'unanimité :

- Approuve la convention de partenariat avec la Fondation 30 Millions d'Amis afin de soutenir les campagnes de stérilisation et d'identification des chats libres sur la commune.
- Autorise Monsieur le Maire à signer la convention ainsi que tout document nécessaire à sa mise en œuvre.

Votants : 15

Pour : 15

Contre : 0

Abstention : 0

07- Décision modificative du budget Mairie de Saulgé.

Monsieur le Maire a informé le Conseil municipal de la situation d'une créance présentant un risque d'impayé. Il a été précisé qu'un échéancier de paiement sera proposé au débiteur par le Trésor Public et que Monsieur le Maire prendra contact avec celui-ci afin d'échanger sur sa situation.

Par conséquent, la décision modificative envisagée pour la constitution d'une provision pour créances douteuses n'a pas été prise au Conseil Municipal, celle-ci n'étant finalement pas nécessaire.

08- Restitution de la caution du bail du centre commercial. Délibération 2026-56.

Le Conseil Municipal a décidé, à l'unanimité :

- De restituer à la société La Ferma d'Ayana, représentée par Monsieur Clément PÉTREAU, la caution versée dans le cadre du bail dérogatoire relatif à la location de la partie restauration du commerce communal.
- D'autoriser Monsieur le Maire à effectuer les démarches nécessaires à cette restitution.

Votants : 15

Pour : 15

Contre : 0

Abstention : 0

09- Droits de préemption urbain.

Le Conseil Municipal ne souhaite pas exercer son droit de préemption sur les biens cités ci-dessous :

- Parcelle cadastrée AH 61, située au lieu-dit Les Mâts d'une superficie de 1 576 m².
- Parcelle cadastrée AR 115, située au lieu-dit La Macherie, rue des Virolis d'une superficie de 768 m².

10- Questions diverses.

10-1 Le Conseil Municipal est informé du rythme indicatif retenu pour les prochaines réunions, à raison d'environ 11 séances par an, de septembre à juillet.

Il est proposé une alternance entre Conseils Municipaux et bureaux, en fonction de la nature et de l'importance des ordres du jour à examiner.

Les réunions se tiendront à 20h00. Le calendrier repose sur un principe de régularité, avec une préférence pour la deuxième semaine de chaque mois et un rendez-vous fixé plutôt le mardi, sans que ces éléments constituent un cadre strict afin de conserver une certaine souplesse en fonction des contraintes du calendrier municipal.

Les premières dates prévisionnelles proposées pour l'automne sont les suivantes :

- Mardi 8 septembre.
- Mercredi 7 octobre.
- Mardi 4 novembre.
- Mercredi 2 décembre.

La séance est levée à 22h00.

La Secrétaire,


Marie-Thérèse ARNOU.

Le Maire,


Bruno PUYDUPIN



